

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°633

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ –
CHOIX DU CONTRAT LABELLISÉ**

Entendu l'exposé de Madame MILLET, Conseillère municipale déléguée ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 18 septembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DÉCIDE de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire relevant de contrats ou règlements labellisés dans le domaine de la santé, souscrits librement par les agents de la collectivité.

FIXE le montant de cette participation à 16 € par mois et par agent, versés directement sur le bulletin de salaire.

PRÉCISE que cette participation est ouverte aux agents titulaires et stagiaires, qu'ils exercent à temps complet ou incomplet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent, sous réserve de la production annuelle d'une attestation délivrée par l'organisme de protection sociale certifiant le caractère « labellisé » du contrat ou règlement de complémentaire santé souscrit.

DIT que le bénéfice de la participation prend fin en cas de rupture du lien avec la collectivité ou lorsque l'agent ne justifie plus du caractère labellisé du contrat ou règlement souscrit.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177035 03-20250929-DEL IB_633_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	3
Pouvoirs :	5
Votants :	32

Convoqués le : 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR.

ABSENTS : Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Marjorie HIDIER.	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.